

**Arrêté du 22 août 2013 portant cessation de fonctions et nomination (régisseuse de recettes et d'avances à la direction de l'administration pénitentiaire)**

**NOR : JUSK1321911A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;*

*Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;*

*Vu l'arrêté du 8 avril 2010 modifiant l'arrêté du 30 octobre 1981 portant création d'un Bulletin officiel du ministère de la justice ;*

*Vu l'arrêté du 29 septembre 2011 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de la direction de l'administration pénitentiaire,*

ARRÊTE

**Article 1**

Mme Barbara PADOVANI-LAMBERT, directrice des services pénitentiaires, est nommée en qualité de régisseuse de recettes et d'avances à la direction de l'administration pénitentiaire, à compter du 27 août 2013.

**Article 2**

Mme Barbara PADOVANI-LAMBERT est assujettie à un cautionnement de 760,00 € (sept cent soixante euros) et ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité.

**Article 3**

Il est mis fin à la fonction de régisseur de recettes et d'avances à la direction de l'administration pénitentiaire de M. Julien GREGOIRE à compter du 27 août 2013.

**Article 4**

L'arrêté du 26 octobre 2011 nommant M. Julien GREGOIRE en qualité de régisseur de recettes et d'avances à la direction de l'administration pénitentiaire est abrogé.

.../...

**Article 5**

La directrice de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et de sa notification au comptable assignataire.

Fait le 22 août 2013.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation,  
Pour la directrice de l'administration  
pénitentiaire et par délégation,  
L'adjointe au chef du bureau du budget, de la  
comptabilité et des finances,

**Johanna CREOLA**